



Programme d'actions 2021

Le Réseau RECI a pour mission de produire des ressources pour aider à la compréhension et à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances.

En 2021, le Réseau RECI propose :

- Le soutien à la mise en œuvre de **démarches territorialisées d'intégration par la mise en réseau et l'échange de pratiques** ;
- L'organisation de **temps d'échanges de pratiques pour renforcer les parcours d'intégration**
- La **diffusion des travaux menés sur la prévention des discriminations dans le logement et dans le champ scolaire** par des interventions (réponses aux sollicitations institutionnelles et réseaux) et l'organisation de webinaires avec l'ANCT ;
- La valorisation et diffusion des ressources existantes s'appuyant sur une veille mutualisée avec la saisie de **nouvelles notices** dans la base de données bibliographiques, la réalisation et mise à jour de bibliographies thématiques et la diffusion d'actualités via Scoop it ;
- La poursuite de la capitalisation des **démarches territoriales de prévention des discriminations** dans la perspective d'alimenter l'évaluation des contrats de ville.

LA VALORISATION DES RESSOURCES

➔ Base de données documentaire

Trois structures participeront à cette action de manière régulière : Cofrimi, Irev et ORIV.

Cela consiste en :

- L'alimentation régulière de la base de données documentaire (<http://biblio.reseau-reci.org/>), par la saisie de références bibliographiques (locales et nationales) comportant un résumé. Il est prévu de rédiger environ 250 nouvelles notices au cours de l'année 2021.
- La réalisation de bibliographies.
Ces bibliographies seront diffusées sur le site du réseau et seront également mises en ligne sous forme de dossiers documentaires en page d'accueil de la base de données documentaire du Réseau sur internet.

En 2021, une nouvelle bibliographie est prévue sur le thème « Crise sanitaire : révélateur et accélérateur des inégalités ».

Les bibliographies « discriminations et logement » de décembre 2018, celle « mixité sociale et logement mars 2017 » feront l'objet d'une mise à jour et d'une compilation. Celle-ci pourra utilement compléter la diffusion renforcée de la note « Les Conventions Intercommunales d'Attribution : une opportunité pour concilier la mixité sociale et l'égalité de traitement ? ».

La bibliographie « Discrimination ethno-raciale dans le champ scolaire » 2020 fera également l'objet d'une mise à jour et d'un élargissement sur les questions de mixité et de ségrégation scolaire dans le prolongement des travaux engagés par le RECI.

- Enfin, l'actualisation du recueil d'outils pédagogiques « Laïcité » sera finalisée.

L'administration de la base de données est assurée par l'IREV et l'ORIV, tout comme l'assistance.

➔ Scoop-it immigration, intégration, discriminations

Depuis 2015, le Réseau a renforcé la mutualisation de ce travail de veille et alimente un panorama de presse sur internet (<http://www.scoop.it/t/immigration-integration-lutte-contre-les-discriminations>).

L'alimentation de ce panorama et la communication sur cet outil seront poursuivies en 2021.

➔ Stratégie de communication

Compte tenu des évolutions des outils et usages, le Réseau envisage de repenser sa stratégie de communication et l'articulation de ses différents outils, couplée à une présence essentielle dans les différentes plateformes déployées par les réseaux d'acteurs et/ou institutions.

Ainsi, en 2021 le Réseau RECI s'attachera à :

- ➔ Formaliser une stratégie de communication portée par l'ensemble de ses membres (à l'échelle nationale et régionale).
- ➔ Rénover ou ajuster l'usage des outils, en particulier :
 - L'édition d'une lettre d'informations électronique pour mettre en valeur le site, les productions, faire la promotion du portail intégration et valoriser la base documentaire ainsi que le panorama de la presse (2 n° / an)

- La rénovation du site internet.
- Le renforcement de la valorisation des travaux et leur diffusion.

Par ailleurs, le Réseau RECI souhaite renforcer les prises de contacts avec le monde de la recherche pour optimiser les analyses produites collectivement.

➔ Veille et information sur les ressources

Les membres du Réseau RECI et ses partenaires (ANCT, DIAN, Musée national de l'histoire de l'immigration... etc.) produisent chaque année des outils, supports, éléments de connaissance utiles à la qualification des acteurs, ainsi qu'à la mobilisation et l'action locale. Le Réseau RECI renforcera sa diffusion de ces ressources afin de mieux valoriser les éléments produits ou repérés.

Pour répondre à un souci d'une plus grande valorisation et d'une meilleure diffusion de l'information et des ressources, il a été décidé de renforcer la veille sur les ressources dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations et d'étudier les modalités pour la rendre plus visible et accessible, en s'appuyant notamment sur les outils du Réseau : Base de données bibliographiques et panorama de presse.

➔ Site internet

Mise à jour et alimentation du site internet avec les productions du Réseau RECI : Notes, bibliographies thématiques. Une rénovation du site internet est envisagée en 2021.

➔ Portail européen sur l'intégration

Depuis avril 2009, la Commission européenne a lancé un portail consacré à l'intégration des ressortissants de pays tiers, dans les 28 pays membres de l'Union Européenne : <http://ec.europa.eu/ewsi/fr/>. Ce portail a pour ambition de proposer un forum à l'ensemble des acteurs qui travaillent sur les questions d'intégration des pays membres, afin d'échanger des ressources, des contacts et des informations sur des projets et pratiques d'intégration.

Un réseau composé de 28 coordinateurs nationaux et d'un expert européen de l'intégration (Migration Policy Group – MPG) alimente quotidiennement le Portail.

En France, le réseau RECI, et en son sein l'ORIV assure le pilotage et la coordination du projet. Cette action consiste dans le recensement et la valorisation de ressources (nouvelles/actualités, documents, événements), la rédaction de « notes thématiques » (dont les sujets sont définis par la Commission Européenne), l'élaboration de fiches qui présentent des expériences novatrices sur le thème de l'intégration entendu au sens large, donc incluant la notion de discrimination. Il s'agit également d'assurer la promotion du portail européen sur l'intégration.

Cette action, s'appuie sur les actions de veille et d'information sur les ressources, mais aussi sur la production de notes ciblées sur des sujets identifiés par la Commission Européenne ainsi que la diffusion de « pratiques d'intégration ».

LA MISE EN PERSPECTIVE PAR LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DE CONNAISSANCES

➔ Prévention des discriminations dans le champ scolaire

Les travaux menés en 2019 et 2020 sur la prévention des discriminations dans le champ scolaire et les échanges avec les équipes de l'ANCT (Mission Grande équipe de la réussite républicaine, Programme Cités éducatives) incitent le Réseau à prioriser en 2021 la diffusion des résultats de

ces travaux et la poursuite de l'effort de capitalisation de travaux de recherches, d'initiatives et d'expériences.

En investissant différents espaces de dialogue existant entre les acteurs locaux et nationaux, il s'agit d'apporter des points d'appui à la réflexion des acteurs locaux et nationaux afin de concilier une double approche : l'interrogation des pratiques professionnelles et la prise en compte systémique des processus à l'œuvre.

Le Réseau propose ainsi de se rendre disponible pour répondre aux sollicitations formulées, notamment dans les espaces suivants:

- Présentation des travaux, en particulier auprès des acteurs des Cités éducatives et au Réseau National des CRPV et réalisation d'un webinaire sur les discriminations ethno-raciales dans le champ scolaire ;
- Participation aux travaux du groupe pilote thématique « Renouvellement urbain et éducation » : le Réseau y prendra part en tant qu'auditeur et y proposera également ses ressources. Il s'agira par ce biais de repérer et capitaliser des initiatives locales afin d'enrichir le travail de capitalisation mené ;
- Audition auprès du Conseil National des Villes.

➔ **Logement et mixité sociale**

Après la publication de la note [Les Conventions Intercommunales d'Attribution : une opportunité pour concilier la mixité sociale et l'égalité de traitement ?](#) en janvier 2020, et compte tenu de l'intérêt suscité par ce travail, le Réseau RECI entend poursuivre sa diffusion à l'échelle nationale comme locale :

- En lien avec l'ANCT : audition auprès du Conseil national des villes, réseau national des CRPV voire d'autres réseaux professionnels de la Politique de la ville.
- Auprès d'associations d'élus, d'organisations liées au logement (USH, FAPIL notamment),
- Auprès d'intercommunalités concernées par la politique de la ville et en particulier par les réformes pointées,
- Services de l'Etat déconcentrés,
- Unions régionales de l'habitat.

Cette diffusion renforcée des travaux menée pourrait également se concrétiser par la proposition d'un webinaire intégré à la programmation de l'ANCT.

Sous réserve de l'intérêt des financeurs et des opportunités de partenariat, le Réseau pourrait poursuivre ses travaux dans ce champ. A minima le Réseau RECI s'attachera à proposer ses interventions pour contribuer à des temps d'échanges dédiés à ce sujet, qu'il s'agisse d'événements liés à la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la mixité sociale dans le logement comme d'événements dédiés à la prévention et lutte contre les discriminations dans les territoires.

Le réseau RECI souhaite également croiser les réflexions qu'il mène dans le champ des discriminations au logement et dans le champ éducatif. Il s'attachera, quand cela est possible, à aborder de manière concomitante et coordonnée ces deux problématiques, qui sont pour partie corrélées en particulier du point de vue des ségrégations urbaines et scolaires.

APPUI – ACCOMPAGNEMENT REFLEXIONS

➔ **« Prévention et Lutte contre les discriminations dans les contrats de ville »**

Suite à la relance des Plans territoriaux de lutte et de prévention des discriminations annoncée lors du Comité Interministériel des Villes du 29 janvier 2021, le Réseau RECI propose de poursuivre son travail de capitalisation en s'appuyant en particulier sur les démarches locales accompagnées par les membres du Réseau sur leur territoire respectif.

Ce travail pourrait alimenter une capitalisation dédiée à l'occasion de l'évaluation des contrats de ville en 2022, faisant écho aux deux notes du réseau établies au démarrage des contrats de ville.

➔ **L'organisation d'échanges de pratiques pour renforcer les parcours d'intégration**

Le réseau RECI a conçu un module d'échanges de pratiques, permettant de répondre à l'enjeu de « renforcement de la formation ou de la qualification des acteurs en charge de mettre en place les parcours d'intégration dans les territoires ». Il s'adresse aux professionnels et aux porteurs d'action œuvrant pour mettre en place des actions dans le cadre du parcours d'intégration. Le contenu vise à apporter des éléments sur la notion de « parcours d'intégration » et disposer d'outils ou de supports pour la mise en œuvre d'actions. Ce module a été conçu initialement sur une journée.

Sur la base des enseignements des démarches engagées antérieurement à 2021 (production d'une note « retour d'expériences »), ce module est adapté au territoire. En 2021 la démarche sera poursuivie en investiguant de nouveaux territoires à l'échelle régionale et/ou en finalisant les démarches déjà engagées en particulier concernant les régions : Sud (PACA), Bourgogne-Franche Comté et Occitanie.

Ces temps d'échanges, à l'exemple de celui organisé en Hauts de France (<https://spark.adobe.com/page/qTC9WtTtbMILK/>), peuvent constituer un cadre pour l'organisation de comité de pilotage régional sur l'intégration ainsi que contribuer à l'élaboration de la feuille de route pour l'intégration sur le territoire. Ce type d'instances et de contenu est mis en avant dans les circulaires du 27.12.2019 et du 17.02.2021 émanant du Ministère de l'Intérieur.

➔ **Le soutien à la mise en œuvre de démarches territorialisées d'intégration par la mise en réseau et échanges de pratiques**

Dans ce domaine, il s'agira, dans ce cadre de toucher deux types de publics, en 2021 :

En direction des référents départementaux et correspondants régionaux de l'Etat.

Il s'agira d'apporter, à l'occasion de réunions en visio ou par la diffusion de documents, des outils, éléments de réflexion, contenus permettant notamment :

- d'inscrire l'action actuelle en faveur de l'intégration dans une dimension historique en termes de politiques publiques,
- d'apporter des ressources méthodologiques pour soutenir la production de diagnostics territoriaux et d'analyse en termes d'enjeux.

En direction des services de collectivités.

Dans un contexte où l'Etat souhaite accroître les contractualisations dans le cadre du label « Territoires d'intégration », il est proposé une mise en réseau des collectivités inscrites dans ces démarches visant la mise en œuvre de politiques territorialisées d'accueil et d'accompagnement au titre de l'intégration.

Les échanges s'appuieront sur les besoins et expériences portées par ces collectivités dans une logique de partage des expériences mais aussi tireront partie des enseignements issus des démarches menées antérieurement (sites pilotes pour l'intégration, « contrat d'agglomération » devenu « contrat local d'accueil et d'intégration », mise en place des ADLI / agent de développement local à l'intégration, PRIPI et PDI...), sur lesquels les membres du Réseau RECI ont travaillé antérieurement.

Au-delà de la proposition de mise en réseau des collectivités et des acteurs inscrits dans ce type de démarches, le Réseau RECI propose de réfléchir à la formalisation de contenus en termes de « qualification » autour des enjeux de politique locale d'intégration en direction des élus en lien avec les associations représentatives d'élus locaux (tels que l'AMF, APVF, France Urbaine, AMRF...) dans le contexte de renouvellement des équipes municipales.

FONCTIONNEMENT DU RESEAU

➔ Organisation de réunions de travail entre membres du Réseau (Directeurs(trices) / Chargés de mission et Chargés d'Information et de Documentation)

Elles consistent en quatre à cinq rassemblements de deux jours, par an environ. En raison de la crise sanitaire, le réseau RECI organise ses réunions en visio depuis mars 2020, il est toutefois envisagé, dans un contexte de sortie de la crise sanitaire, de réitérer les réunions en présentiel à compter du second semestre 2021.

Ces réunions permettent la mise en commun des projets. Elles donnent lieu à un travail de production collective sur les sujets inscrits au programme de l'année mais aussi à un partage des problématiques de chaque territoire et des échanges sur l'actualité et les dossiers thématiques inscrits au programme de travail.

Ces temps de discussion permettent également le fonctionnement du réseau et ont une fonction prospective.

Après 15 ans de fonctionnement, le Réseau propose également de prendre un peu de recul et d'interroger ses pratiques et modalités de travail collectif. Un séminaire de réflexion interne (ou associant les financeurs) pourrait être utile pour renforcer / renouveler la dynamique collective.